

QUELQUES OBSERVATIONS SUR LA SITUATION ACTUELLE DU CREOLE EN LOUISIANE

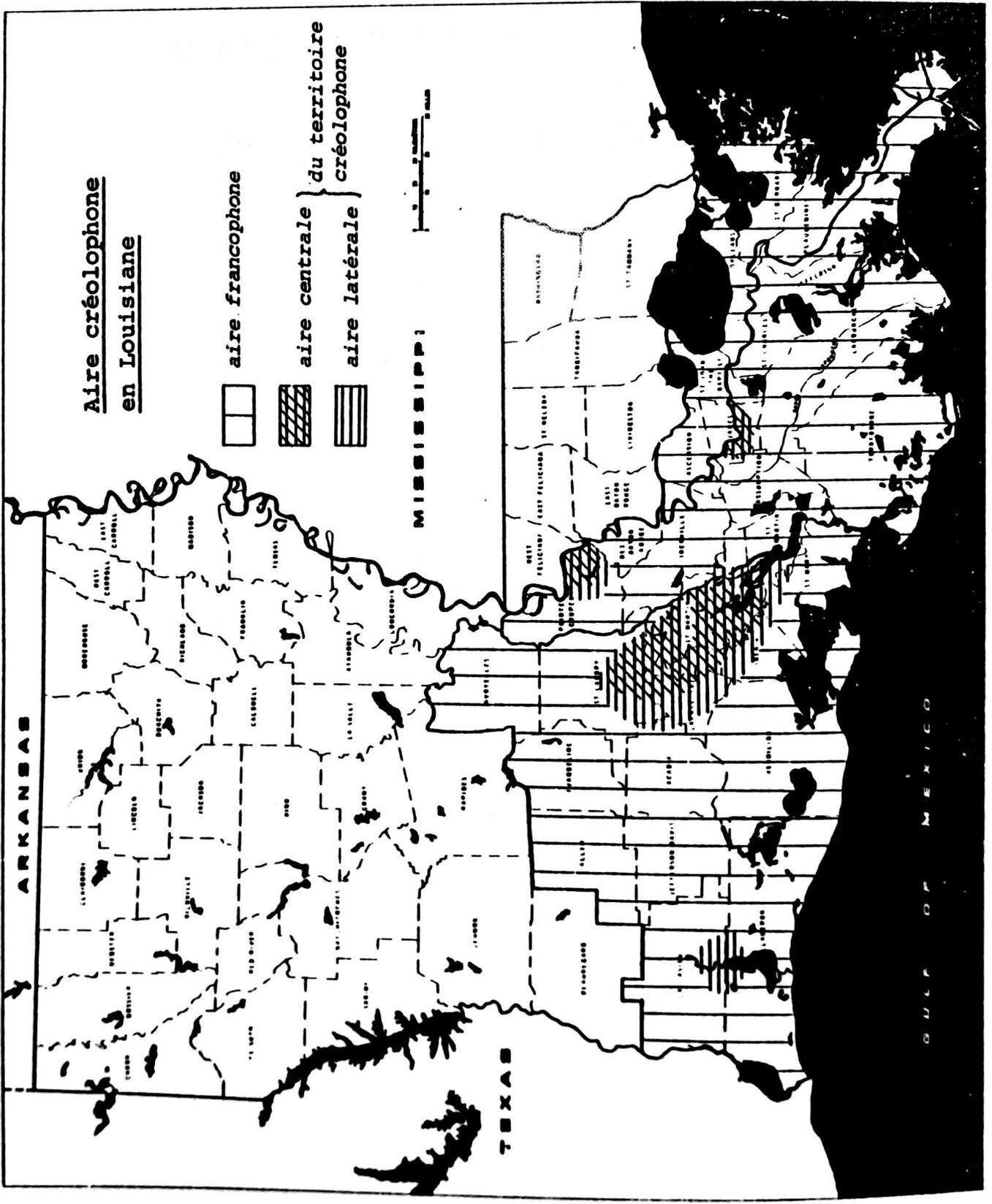
Ingrid Neumann

Université de Bamberg (RFA)

1. La situation du créole en Louisiane¹

Quand on analyse la situation du français en Louisiane on distingue traditionnellement trois sortes de français parlé: 1. le français 'colonial' ou 'standard', 2. le cajun, et 3. le créole, le 'français nèg' (Fortier 1884, Lane 1934, Phillips 1979). A ce sujet Raleigh Morgan (1970) a déjà fait observer que ce schéma simplificateur ne correspond plus à la réalité, étant donné la quasi-disparition du français colonial;² le même auteur a également souligné que ce schéma ne rend pas compte de la complexité de la situation en Louisiane, complexité due à l'absence de frontières linguistiques bien délimitées. Contrairement au français colonial le cajun et le créole sont des parlars encore très vivants. Le nombre total des francophones en Louisiane est environ 400.000 à 500.000; sur cet effectif total les créolophones représentent environ 70.000 à 90.000 personnes dont 60.000 à 70.000 Noirs et 10.000 à 20.000 Blancs. Il est pratiquement impossible d'obtenir à l'heure actuelle des chiffres plus précis (le recensement de 1970 n'a retenu comme critère que la 'langue parlée au foyer');³ le problème se complique du fait que la plupart des Blancs sont bilingues cajun-créole et qu'ils hésitent à admettre devant l'enquêteur qu'ils parlent le 'Nigger French'.

Il est bien connu que la partie francophone de la Louisiane comprend 21 paroisses formant une sorte de triangle, partant de la frontière entre la Louisiane et le Texas, montant jusqu'à la paroisse d'Avoyelles et suivant la rive occidentale du Mississippi jusqu'à la Nouvelle Orléans où le français et le créole ont presque complètement disparus. Tandis que ce triangle correspond à peu près à l'aire d'expansion du cajun, la localisation du créole louisianais est moins connue (v. carte). Il y a tout d'abord la paroisse de St. Martin, mais



Aire créolophone
en Louisiane

- aire francophone
- aire centrale du territoire créolophone
- aire latérale

MISSISSIPPI

GULF OF MEXICO

Source : Serge Dumont, Laboratoire de cartographie, Département de géographie, Université Laval

le domaine créole dépasse les limites de cette paroisse. Le créole est encore parlé dans certains secteurs des paroisses de Lafayette, d'Ibérie, de St. Landry et, à l'est du bassin de l'Atchafalaya, des paroisses de Pointe Coupée et de St. Jacques. On peut donc distinguer deux zones séparées par le bassin de l'Atchafalaya et il reste à savoir si cette bipartition a des conséquences linguistiques. Il semble que le créole de la vallée du Mississippi soit moins atteint par quelques phénomènes de décréolisation que le créole à l'ouest de l'Atchafalaya, ce qui peut être dû à la moindre proportion de Cajuns dans les paroisses bordant le fleuve. En dehors de ces régions centrales, le créole est également parlé à l'ouest de Lafayette, c'est à dire dans la région des prairies, ainsi qu'à Houston (et dans une petite communauté à Sacramento/Californie), un des résultats des migrations tardives des habitants de la paroisse de St. Martin. La localisation du créole en Louisiane s'explique bien entendu par des raisons historiques: les anciennes plantations françaises de coton et de sucre se trouvaient le long du Mississippi et, bien qu'en moins grand nombre, à l'ouest de l'Atchafalaya, de sorte que ces régions avaient les plus fortes concentrations d'esclaves. Comme la vallée du Mississippi a toujours été plus exposée à l'infiltration anglo-américaine, le français et le créole y ont perdu du terrain plus rapidement que de l'autre côté des marais qui forment une barrière naturelle. A l'ouest de la ville de Lafayette, la population de couleur, elle aussi, ne parle que le cajun et seule une minorité venue de la région des 'bayous' parle le créole. Le parler des 'Cajuns noirs' ne se distingue guère de celui des Blancs; aucune étude n'a été consacrée à cette variété du cajun jusqu'à présent.

A propos de la genèse du créole en Louisiane on pourrait émettre l'hypothèse que le créole y est parlé depuis 1760 environ; la première allusion à un 'baragouin' se trouve dans un récit de voyage de Le Page du Pratz (1758), où sont citées quelques phrases prononcées par un Noir. Le créole a été très probablement parlé assez tôt en Louisiane et a vu sa position renforcée plus tard par le flot des réfugiés venus d'Haiti. L'équilibre entre la population noire et la population blanche⁴ a certainement favorisé sinon une genèse originale du créole en Louisiane - les premiers esclaves venaient et des Antilles et de l'Afrique en direct⁵ - du moins la transmission d'un parler créole probablement originaire des Antilles. Le nombre des esclaves n'a sans doute jamais dépassé celui des Blancs au premier siècle de la colonisation, ce qui peut expliquer le fait que, par rapport au français, le créole louisianais - et cela dès ses débuts - n'accuse pas une différenciation très marquée.

2. Tendances linguistiques contemporaines

Pour ce qui est des rapports entre créole et cajun certains chercheurs ont remarqué qu'il est difficile de trouver une ligne de démarcation nette entre les deux parlars (Hull 1968, Guilbeau 1972). D'après Guilbeau on pourrait même parler d'un "general Louisiana French", c'est à dire d'une koïné où sont confondues les trois variétés du français parlé. Il est vrai qu'il est extrêmement difficile de trouver des critères précis permettant de distinguer le créole du cajun (le mot "dialect levelling" de Morgan 1970 n'est pas faux). Cependant, les observations que j'ai faites jusqu'à présent ne confirment pas la théorie d'un "general Louisiana French". Même si nous assistons à un lent processus de décréolisation, il me semble néanmoins possible de parler encore de deux parlars (le français colonial n'existe pratiquement plus), chacun ayant des traits caractéristiques sur le plan morpho-syntaxique et socio-linguistique.

Les deux variétés du français en Louisiane, le créole et le cajun, n'ont jamais été codifiées ou standardisées, de sorte que les deux parlars sont fortement instables et que la diversité linguistique et la variété des idiomes font partie intégrante de la vie quotidienne de la région. Le problème primordial est celui des frontières linguistiques: où finit le créole et où commence le cajun? La réalité linguistique en Louisiane est fluide et complexe et bien qu'une étude approfondie de la variation linguistique reste encore à faire, il me semble que quelques observations peuvent déjà être faites.

Si nous considérons la décréolisation comme la restructuration des traits spécifiques du créole en fonction de sa langue de base à la suite du contact direct entre les deux langues, il est évident que cette définition doit être modifiée pour le contexte louisianais. Le créole louisianais a toujours été en contact avec une langue apparentée - le cajun, un vernaculaire non-codifié lui-même, qui présente des tendances à la simplification tout à fait comparables, et qui fait preuve d'une variation régionale considérable. La langue standard était certes présente sous la forme du français colonial, mais celui-ci n'a jamais exercé aucune pression directe sur le créole. De toute manière le cajun a effectivement un prestige plus élevé dans la région et il est évident que des relations sociales étroites entre les deux minorités ethniques dans le sud de la Louisiane ont permis une certaine interpénétration du cajun et du créole. La question qui se pose donc est savoir si les frontières linguistiques ont été vraiment effacées par la coexistence des deux parlars et si le français en Louisiane a atteint une

certaine unité. Mes recherches m'amènent à penser que la distinction entre cajun et créole existe encore sur le plan linguistique et social, malgré des tendances évidentes au nivellement. Le créole en Louisiane a certainement perdu quelques-uns de ses traits caractéristiques - cette évolution n'est pas encore achevée - mais l'interpénétration est loin d'être totale et il me semble que la plupart des échanges linguistiques n'ont encore aucun caractère systématique.⁷ Certaines parties de la grammaire du créole louisianais (p.ex. le syntagme nominal, v. ci-dessous) sont touchées par le phénomène de décréolisation au point qu'on ne peut plus parler d'introductions non-systématiques à ce sujet, tant ces formes 'nouvelles' sont entrées dans l'usage. D'autres parties cependant comme par exemple le système des marqueurs préverbaux pour exprimer les catégories grammaticales du temps et de l'aspect (v. ci-dessous) ont mieux résisté à l'influence du cajun et l'usage des formes non-créoles est encore assez sporadique. (La variation linguistique est bien entendu considérable même au sein d'un seul idiolecte.) J'ai en effet constaté que la plupart des locuteurs sont tout à fait capables d'attribuer un énoncé soit au domaine créole soit au domaine cajun, même s'ils font très souvent des remarques du type "moins *broken down*" ou "plus proche du bon français". A cet égard il faut observer qu'en Louisiane les Noirs n'utilisent que très rarement le cajun - mes témoins m'ont dit qu'ils comprennent le cajun même s'ils ne le parlent pas très bien⁸ - de sorte que le créole est en fait, comme l'a dit Lane 1934, une sorte de langue commune à certains égards, c'est à dire un moyen de communication aussi bien pour les Noirs que pour les Blancs.

Pour illustrer mon propos je voudrais analyser le degré de la décréolisation dans quelques parties de la phonologie et de la morpho-syntaxe: 1) la morphologie du nom, 2) la formation du pluriel, 3) le genre, 4) l'emploi du négateur *pa*, 5) l'emploi de la copule, 6) l'emploi des morphèmes préverbaux.⁹

Variation sur le plan phonétique

Il est généralement connu que les changements sur le plan phonétique sont d'une importance mineure pour ce qui est de la créolisation (Valdman 1973a). En créole louisianais on retrouve la série complète des voyelles arrondies, même si la plupart des locuteurs les utilisent toujours concurremment avec les phénomènes correspondants non-arrondis. A cet égard les idiolectes sont extrêmement variables et on relève d'habitude plusieurs variantes d'un lexème, par exemple *diri*, *dyri* 'riz' ou *sè^r*, *soe^r* 'soeur'. Il est à remarquer que le créole des Blancs offre d'avantage de correspondances phonétiques par

rapport au cajun que le parler des Noirs. Chez les Blancs, en effet, on constate outre la reconstitution complète de la série des voyelles arrondies, une nasalisation combinatoire moins forte, un emploi du *r*-postvocalique (très instable dans le créole des Noirs) très proche de celui du cajun, et une absence des affriqués /tʃ/ et /dʒ/ dans les mots comme *tʃe*^r 'coeur' ou *dʒø*l 'gueule'. Ces derniers phénomènes sont qualifiés spontanément de 'nègres' par les Blancs.

Variation sur le plan morphosyntaxique

1. La morphologie du nom

La combinaison de certains noms et de l'article agglutiné se révèle très instable à l'analyse. Par suite des contacts avec le cajun, qui ne connaît pas le phénomène d'agglutination, la plupart des noms se présentent comme la succession d'un déterminant défini et d'une base. On peut distinguer deux groupes de noms:

a) une minorité des noms qui se combinent toujours avec une partie du déterminant défini/indéfini du français, bien que ces combinaisons deviennent de plus en plus instables: *z-* (*ẽ zozo* 'un oiseau', *ẽ zwi*t 'une huitre'), *n-* (*ẽ nab* 'un arbre', *ẽ nanje* 'une araignée'), *l-* (*ẽ lide* 'une idée', *ẽ lurogõ* 'un ouragan'), *di-* (*ẽ divõ* 'un vent', *ẽ dipẽ* 'un pain'). Seuls les groupes des noms en *l-* et en *di-* sont relativement stables et cela dans tous les contextes syntaxiques, les noms en *n-* et *z-* sont sujets à des variations considérables (*ẽ nab*, *ẽ lab*, *ẽ zab*), de sorte qu'il est impossible de donner des règles précises. Les formes agglutinées sont d'ailleurs immédiatement attribuées au 'parler nègre', et un Blanc créolophone ne les emploierait jamais.

b) la plupart des noms n'agglutinent pas une partie de l'article et ils correspondent plus ou moins à leur équivalent français. Certes, on entend toujours des formes archaïques comme *ẽ lamezõ* 'une maison', mais même dans l'idiolecte d'un locuteur ces formes ne sont pas utilisées d'une manière constante:

kosma^r sè *ẽ ti nõm*, sa *gẽ le grõs mẽ e ẽ gro latèt*.
 'Cauchemar est un petit homme, il a des grandes mains et une grande tête.' 10

2. La formation du pluriel

La pluralité est généralement indiquée par le morphème *le* antéposé du nom, sans aucun doute un emprunt au cajun (v. Conwell-Juillard p. 129). L'ancien marqueur du pluriel, *-je* postposé, n'apparaît que très rarement:

le piti ap ramase le pakõn 'les enfants sont en train

de ramasser les *pecans*' (esp. de noix; *pecan* 'Carya illinoensis')

sa k'ape mōze mai-la sè le šawi e le ra 'ceux qui mangent le maïs sont les ratons laveurs et les rats'

L'emploi de *-je* semble être réduit à une catégorie deictique et se combine dans la plupart des cas avec un déterminant possessif:

Kōpè^r Lapè te ěvite tu so mun-je 'Compère Lapin avait invité tous ses amis.'

Cet emploi toutefois n'est pas généralisé et représente, semble-t-il, un archaïsme; aujourd'hui les formes françaises *me, te, se* 'mes, tes, ses' sont quasi généralement admises dans le système des déterminants possessifs (*me piti* 'mes enfants').

3. Le genre

Dans certaines catégories grammaticales le créole louisianais est en train de réintroduire la distinction des genres. Le déterminant défini du français se trouve déjà assez fréquemment dans la phrase créole (la forme du féminin étant *la* et celle du masculin *l*), l'usage, cependant, n'est pas encore généralisé:¹¹

nu tu kup l bwa 'nous coupons tous du bois'

la momã a piti la muri 'la mère de l'enfant est morte'

Le genre est presque toujours marqué dans l'article indéfini:

li te gě ěn bèl ròb 'elle avait une jolie robe'

alō fe^r ě dinè 'faisons un dîner!'

Cette réintroduction du genre a également modifié en partie le système des déterminants possessifs et, comme en cajun, on relève très fréquemment des formes comme *ma, ta, sa* 'ma, ta, sa'. La plupart de mes témoins toutefois utilisent ces formes alternativement avec les formes basilectales *mo, to, so*:

li te gě ě vje nèg dō sa ku^r 'il avait un vieux nègre (qui travaillait) dans sa cour'

tu mo famij pa^rl kredl 'toute ma famille parle créole'

On constate aussi une réintroduction du genre pour l'adjectif. Le créole louisianais semble suivre le modèle cajun en marquant l'adjectif épithète et en laissant l'adjectif attribut non-marqué (exemple: *sa sè ěn fđm malørøz* 'c'est une femme malheureuse' vs. *fđm-sa-la malørø* 'cette femme est malheureuse').

4. La négation

Si l'on compare le système de la négation dans les textes du siècle dernier (v. par exemple Anon. 1876 et Mercier 1880), il est évident qu'il y a eu des changements qui rapprochent le créole louisianais du système français.¹² Les règles établies par Lane 1935 concernant la place du négateur en combinaison avec les marqueurs préverbaux — *pa* est postposé aux marqueurs *te*, *se*, *sa* et antéposé à *ape* et *ale*¹³ — sont dans la plupart des cas valables, sur certains points cependant elles doivent être corrigées et complétées. Alors que le négateur *pa* se trouvait devant le prédicat au présent habituel et à l'impératif, il est aujourd'hui presque toujours postposé:

bōdjø kɔz pa, li gẽ kèkèn pu koze 'Dieu ne parle pas,
il y a quelqu'un qui parle pour lui'

di pa mwa a^rjẽ 'ne me dis rien!'

Seul quelques locuteurs âgés utilisent encore un *pa* antéposé dans ces cas, mais cet usage n'est pas du tout constant. Le négateur *pa* est d'ailleurs toujours antéposé au verbe *gẽ* 'avoir' et aux verbes modaux comme *ole* 'vouloir' ou *bezwẽ* 'avoir besoin de, devoir' *kapab* 'pouvoir' ainsi qu'au marqueur du futur *ale*:¹⁴

mo p'ole je konè nu pa^rl kredl 'je ne veux pas qu'ils sachent que nous parlons créole'

je pa gẽ ẽ ša^r 'ils n'ont pas une voiture'

Ces exemples montrent comment le créole louisianais a reconstitué certaines catégories du français sans que l'usage soit encore tout à fait fixé. L'emploi de certaines formes décréolisées n'implique pas nécessairement que les formes basilectales respectives soient tout à fait désuètes, de sorte que la variation linguistique est énorme.

5. La copule

La reconstitution de la copule est considérée comme un des indices les plus marquants de la décréolisation (Valdman 1973a, Morgan 1976). En Louisiane il me semble que le rapprochement avec le cajun est moins avancé qu'on ne le dit souvent, du moins chez grand nombre de locuteurs (il y a bien entendu des variations individuelles souvent considérables). Comme dans les autres parlars créoles, l'énoncé prédicatif s'exprime par une simple juxtaposition des termes en l'absence de toute copule formelle, lorsque le prédicat est constitué d'un adjectif ou d'un syntagme prépositionnel qui peut avoir la forme d'un adverbe de lieu ou de temps:

lapē sma't 'Lapin est astucieux'

žd'di dimōš 'aujourd'hui c'est dimanche'

On peut distinguer cinq cas où apparaît un élément copulatif:

a) *sè* présentatif: les énoncés de ce type sont caractérisés par l'apparition en position initiale du morphème *sè*, qui dérive du français *c'est*, bien que le comportement syntaxique des deux morphèmes ne soit pas complètement identique. *sè* joue plutôt le rôle d'un actualisateur grammatical que d'un élément copulatif.¹⁵ Les particules aspectuelles et temporelles ainsi que le négateur *pa* sont placés après *sè*-présentatif:

sè te pa mwa 'c'était pas moi'

sè sa ě bo dežèndè pu twa 'cela sera un bon déjeuner pour toi'

b) *sè* copulatif: intercalé entre le sujet et le prédicat non-verbal, le morphème *sè* a comme fonction de lier les deux membres de la phrase et on pourrait éventuellement le qualifier de copule dans ce contexte.

ě muš sè zafè' pli žirab je gě 'une mouche est une des choses les plus détestables qu'il y ait'

sè n'est pas obligatoire devant *pa* (*sè* ne s'emploie jamais dans une phrase négative si le sujet est un pronom):

nòm-sa-la (sè) pa ě doktè' 'cet homme là n'est pas médecin'

li pa ěn metrès lekòl 'elle n'est pas institutrice'

sè est également facultatif dans les phrases positives si le sujet est un pronom:

li (sè) ě bõ travažõ 'il est un bon ouvrier'

mais:

nom-sa-la sè ě bõ travažõ

Les combinaisons possibles des marqueurs préverbaux avec *sè* sont soumises à certaines restrictions. Seul le marqueur *te* s'emploie avec *sè*-copulatif, la combinaison de *sa* et *sè* avec le *sè*-copulatif semble être exclue.

nom-la (sè) te ě hõ kupe' d kòn 'cet homme était un bon coupeur de canne'

Cet emploi de *sè* est également bien attesté dans les textes anciens et il serait erroné d'attribuer ce phénomène à une décréolisation récente.

c) *je* en position finale: le morphème *je* à la fin de la phrase

intérogative joue le rôle d'une copule entre un sujet et un prédicat interrogatif placé avant le sujet:¹⁶

au to je? 'où est tu?'

je est rare quand le sujet est un substantif ou un nom propre:

komõ le zafèr òndõ Põ Bro 'comment ça va à Pont Breaux?'

En créole louisianais *je* se trouve aussi à la fin d'une phrase à inversion emphatique:

sè kom sa li je 'c'est comme ça qu'il est'

Lorsque la phrase est située dans le passé ou dans le futur il y a exclusion mutuelle entre *je* et les marqueurs préverbaux; dans ces cas-là *je* est remplacé par le marqueur verbal respectif.

d) Après les verbes modaux *ole* 'vouloir', *gẽp(u)* 'devoir', après *i fo* 'il faut que' et le marqueur du futur *va* le morphème *dèt* (var: *èt*) est obligatoire:

m'ole dèt padna avek tu kèkèn 'je veux être l'ami de tout le monde'

sa gẽp dèt fè 'cela doit être fait'

mo va èt la syn. de *mo sa la* 'je serai là'

e) L'impératif exige également le morphème *dèt*:

dèt pa bèt 'ne sois pas stupide!'

Si l'on compare le système copulatif du créole avec celui du cajun (v. Conwell/Juilland 1963: 164, Guilbeau 1950: 195) il est évident que sur ce point la décréolisation n'est pas encore très avancée.¹⁷ Seul les cas d) et e) semblent être d'introduction récente, et jusqu'à présent je n'ai pas trouvé d'exemples pour la forme *dèt* dans les textes anciens. Comparé au créole, le cajun a conservé le système du français mis à part quelques simplifications. Ces données ne permettent pas de dire que le créole louisianais est déjà fortement avancé dans le processus de la décréolisation par rapport à la réintroduction de la copule. Dans le basilecte il n'y a que deux cas où on peut clairement parler de la reconstitution de catégories françaises. Toutefois, une analyse du créole des Blancs et du parler des Noirs qui pour des raisons multiples ont toujours eu des contacts étroits avec des locuteurs du cajun ou qui essaient de 'polir' leur créole dans des contraintes situationnelles, révélera sûrement un nombre plus élevé de formes décréolisées (v. Morgan 1976).

6. La morphologie du verbe

Comme les autres parlars créoles français le créole louisianais exprime les catégories grammaticales du temps et de l'aspect par la présence ou l'absence des marqueurs préverbaux qui se combinent avec une base verbale invariable (v. note 13):

a tu momõ lapẽ te šape li 'Lapin lui échappait constamment'

la plwi ap tõbe ded' 'il pleut dehors'

L'exception la plus remarquable à ce système classique des créoles est l'usage de formes courtes (chute de la voyelle finale, notamment *-e*) dans le présent habituel pour un nombre considérable de verbes.

to mõz ševroej? to deža mõže sa? 'tu manges du chevreuil? Tu as déjà mangé cela?'

Cette restructuration d'une partie du système verbal est sans aucun doute le fruit des relations plus étroites entre le créole et le cajun dans ce siècle; des changements socio-historiques et socio-économiques dans les dernières décennies ont certainement favorisé la perméabilité sociale et ainsi des échanges linguistiques. Cette chute de la voyelle finale ne se retrouve pas dans les textes du siècle dernier. Bien que ce phénomène soit un des indices les plus importants pour un rapprochement du créole et du cajun, la décréolisation n'a guère touché le reste du système des marqueurs préverbaux. C'est dans ce domaine que le créole est le plus éloigné du cajun qui a retenu le système flexionnel du français malgré une tendance à l'invariabilité de la base verbale, par exemple au présent (v. Conwell-Juilland p. 151 sq). Les résultats de mon enquête ne me permettent pas de confirmer la thèse de R. Morgan selon laquelle le créole louisianais a généralement reconstitué l'imparfait français (type: *mo mõže*),¹⁸ et je préfère pour cette raison considérer les formes de base sans marqueur préverbal comme les formes de l'aspect accompli. Sur ce point le créole louisianais correspond toujours aux autres parlars créoles des Amériques. Certes on trouve parfois des formes verbales à base variable (*mo fera sa demẽ* 'je ferai cela demain' *li vulè pa li paⁿl frõse èk je* 'il ne voulait pas qu'il parle français avec eux'), mais je dirais que ce sont là des exceptions et même des hypercorrections. Dans le parler des Blancs créolophones toutefois, les formes flexionnelles sont beaucoup plus fréquentes (v. Tentchoff 1977: 54 sq).

Ces remarques, qui pourraient être complétées par nombre d'autres exemples, montrent que le créole louisianais a gardé des traits spécifiques qui le distinguent encore assez claire-

ment du cajun, sans qu'on puisse nier un nivellement en direction de cet autre vernaculaire. D'après mes observations c'est surtout la phrase verbale qui assure toujours l'originalité du créole par rapport au cajun.¹⁹ Je crois qu'il est inexact ou pour le moins prématuré de supposer déjà l'existence d'un "general Louisiana French". Il me semble qu'on peut toujours attribuer grand nombre d'énoncés soit au pôle cajun soit au pôle créole, et je dirais pour ma part que malgré une certaine contamination du créole par le cajun, le créole en Louisiane est encore un parler distinct. Pour ce qui est des stades intermédiaires entre le créole basilectal et le cajun cependant, des recherches plus approfondies s'imposent.

3. Aspects sociolinguistiques

Après ces quelques remarques sur les interdépendances entre créole et cajun, la question se pose de savoir jusqu'à quel point le créole louisianais est toujours un parler vivant à l'heure actuelle. La coexistence du créole et du cajun avec l'anglais, langue officielle et dominante, a eu comme résultat un recul graduel de l'usage des deux langues vernaculaires dont l'usage est désormais limité au domaine privé.²⁰ Comme les autres territoires créolophones le Sud-Ouest de la Louisiane se caractérise ainsi par l'existence de diglossie (v. Chaudenson 1979: 109 sq). La situation louisianaise se complique toutefois par le plurilinguisme, à savoir la présence de trois idiomes: le créole, un français régional et l'anglais, langue officielle. La langue de statut social inférieur est ainsi soit le cajun soit le créole, la langue de statut social supérieur étant dans les deux cas l'anglo-américain. On peut donc observer une diglossie créole-anglais (comme par exemple à Sainte Lucie), ainsi qu'une diglossie créole-cajun, surtout si on prend en considération la couche sociale des 'petits Blancs' dont la majorité est créolophone. Malgré le statut reconnu de l'anglais comme langue officielle, la différence de prestige entre cajun et créole est ressentie très fortement dans la communauté blanche. Le cajun, lui, coexiste en diglossie avec l'anglais et bien qu'à un degré moins fort, avec le français standard.

On peut donc observer que l'usage du créole n'est pas lié à la race; dans la paroisse de St. Martin par exemple, la quasi-totalité des Blancs parle le créole et le cajun, et à la campagne la population blanche a la plupart du temps comme langue maternelle le créole.²¹ L'emploi des langues reflète grosso modo une distinction sociale (bien qu'elle ne soit guère admise ouvertement) dans la communauté: celle entre 1) les "Acadiens", c'est à dire les membres de la bourgeoisie blanche

des petites villes; ils sont conscients de leur origine et préfèrent la dénomination plus cultivée "Acadiens" au terme péjoratif "Cajun"; et 2) les "Cajuns" ou "*coonasses*",²² les Blancs de la campagne, notamment des pêcheurs et des petits fermiers qui sont considérés par les "Acadiens" comme pauvres et peu éduqués. Le système de 'travailler à la part' (*share-cropping*), très répandu en Louisiane à la fin du siècle dernier et au début de ce siècle, a facilité les contacts entre les 'petits Blancs' et les Noirs libérés, ce qui a certainement augmenté les possibilités d'échanges linguistiques, culturels et génétiques.

Pour ce qui est de la vitalité du créole on peut observer qu'il se perd beaucoup plus vite parmi les Blancs que parmi les Noirs. Dans la population de couleur le créole est particulièrement vivant dans la tranche d'âge des plus de 60 ans, et c'est dans ce groupe qu'on trouve la plupart des monolingues. Le reste de la population adulte est absolument bilingue créole-anglais; souvent le créole est encore le langage du foyer, bien que l'anglais envahisse progressivement ce domaine.²³ L'anglais domine bien évidemment les autres domaines de la vie quotidienne; chez les jeunes (jusqu'à 30 ans) le créole n'est qu'un moyen de communication avec les gens âgés.²⁴

Les efforts qui sont faits pour apprendre l'anglais aux enfants dès leur plus jeune âge sont évidents. Même les grands-parents, dont l'anglais est la plupart du temps déplorable, s'efforcent de parler l'anglais avec les enfants de façon que ceux-ci n'aient pas les mêmes problèmes linguistiques que les générations précédentes. Toutefois, le créole domine toujours au foyer, si bien que les enfants ont toujours une connaissance assez étonnante du créole. Il n'est pas rare de trouver encore des enfants, qui, à leur entrée à l'école élémentaire, ont une connaissance plus que sommaire de l'anglais, et cela surtout dans les régions rurales. Parmi ceux qui ont 30 ans et plus, nombreux sont ceux qui m'ont avoué être entré à l'école sans savoir un mot d'anglais. Parmi les jeunes de moins de 30 ans on ne constate dans la plupart des cas qu'une compétence passive du créole; à ce sujet quelques observations peuvent être faites: 1) beaucoup m'ont assuré que le créole est toujours le langage dans lequel on jure, on se dispute et on fait des blagues; 2) pour ce qui est du sexe, la compétence du créole me semble être égale chez les deux sexes. Il est vrai cependant que les jeunes gens utilisent le créole un peu plus souvent même sur les lieux de travail, tandis que les jeunes femmes, plus sensibles à la pression sociale, s'abstiennent de parler créole en public. Néanmoins je ne crois pas qu'on puisse déjà qualifier le créole de "male peer group

language" comme l'a fait D. Tentchoff (1977), du moins pour la population de couleur. On peut même observer parfois une certaine fierté de parler créole chez les jeunes noirs, ceci est sans doute le résultat de la campagne pour la conservation du français en Louisiane (qui d'ailleurs n'a pas comme but le créole) organisée par CODOFIL (Council for the Development of French in Louisiana), mais peut-être aussi le résultat d'une nouvelle conscience ethnique, très forte parmi la population noire des Etats-Unis depuis les années soixante.

Ces remarques sur l'usage du créole cependant, ne sont pas tout à fait applicables à la population blanche. En effet, l'impact de l'anglais a été chez elle beaucoup plus fort, et le seul groupe où le créole est encore assez vivant est celui des personnes âgées de plus de 60 ans. Il est rare de trouver un enfant blanc qui parle créole, bien que la génération des gens de 30 à 40 ans ait souvent eu le créole comme langue maternelle. La pression sociale a été si forte que la majorité des Blancs ont plus ou moins abandonné le créole, ils ont honte de parler 'Nigger French'. Les Blancs, qu'ils soient cajuns ou créolophones, sont plus sensibles aux préjugés sociaux que les Noirs, et ils essaient de s'assimiler beaucoup plus vite à *mainstream America*. Un aspect pourtant ne devrait pas être oublié: dans le groupe des Blancs créolophones le créole devient en effet quelque chose comme une langue secrète pour les hommes. Les occupations typiquement masculines comme la pêche et la chasse, d'où les Noirs sont traditionnellement exclus, sont entièrement liées à l'usage du français, soit du cajun, soit du créole. Dans cette région de la Louisiane le prestige attaché à ces emplois traditionnels reste extrêmement bas. En s'opposant à ceux situés au-dessus d'eux dans l'échelle sociale, beaucoup de Cajuns parlent leur vernaculaire (soit le cajun, soit le créole) volontairement, en soulignant ainsi leur condition de 'Cajun'. Il n'est donc pas étonnant de parfois trouver des garçons blancs qui parlent le créole assez couramment quand ils accompagnent leurs pères à la pêche ou à la chasse, occupations favorites du Cajun. Bien que la campagne en faveur du français ne soit pas passée inaperçue dans certains groupes des 'Blancs créoles" où le créole est actuellement en vogue, on peut dire grosso modo que le créole est beaucoup moins vivant parmi les Blancs que parmi les Noirs. Le Noir se montre plus attaché au créole que le Blanc qui essaie toujours d'excuser son patois devant un étranger. Je suis d'accord avec D. Tentchoff quand elle parle d'un certain "realignement of ethnic boundaries" dans la région, et j'ose dire que le créole en Louisiane n'est pas encore voué à une extinction rapide, bien qu'il soit destiné probablement à perdre dans un proche avenir quelques-uns de ses traits caractéristiques.

BIBLIOGRAPHIE

- Anon. 1876. "Compère Bouc et compère Lapin. Conte nègre." *Le Meschacébé* du 10 juin; réimprimé in *Melusine* 1 (1878), 495-498.
- Claudenson, R. 1979. *Les créoles français*. Paris, Nathan.
- Conwell, M. et A. Juilland. 1963. *Louisiana French Grammar* 1, The Hague, Mouton.
- Fortier, A. 1884. "The French Language in Louisiana and the Negro French Dialect", in *Transactions of the Modern Language Association of America* 1: 96-111.
- Guilbeau, J. 1950. *The French Spoken in Lafourche Parish, Louisiana*. University of North Carolina, thèse inédite.
- _____ 1972. "Folklore and the Louisiana French Lexicon", *Revue de Louisiane/Louisiana Review* 1: 45-54.
- Hull, A. 1968. "The Origins of New World French Phonology", *Word* 24: 255-269.
- Labov, W. 1971. "The notion of 'system' in creole languages" in D. Hymes (ed.), *Pidginization and creolization of languages* (Cambridge University Press): 447-472.
- Lane, G.S. 1934. "Notes on Louisiana French I. Spoken Standard French of St. Martinville." *Language* 10: 323-333.
- _____ 1935. "Notes on Louisiana French II. The Negro French Dialect." *Language* 11: 5-16.
- Le Page du Pratz, A. 1758. *Histoire de la Louisiane*, 3 vol. Paris, de Bure.
- Maguire, R.E. 1979. *Notes on Language Use among English and French Speaking Blacks in Parks, La*. Working Paper 6 (Projet Louisiane), Université Laval.
- Mercier, A. 1880. "Etude sur la langue créole en Louisiane", *Comptes rendus de l'Athénée louisianais*, 1ère série: 378-383.
- Miller-Surrey, N.M. 1916. *The Commerce of Louisiana during the French regime 1699-1763*. New York.
- Morgan, R. 1960. "Structural Sketch of Saint Martin Creole", *Anthropological Linguistics* 1: 20-24.
- _____ 1970. "Dialect Leveling in Non-English Speech of South-west Louisiana", in Glenn G. Gilbert, *Texas Studies in Bilingualism* (Berlin, de Gruyter): 50-62.
- _____ 1976. "The Saint Martin Creole Copula in Relation to Verbal Categories", in Snyder, E. (ed.), *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques* (Québec, Presses de l'Université Laval): 147-165.
- Oukada, L. 1977. "The Territory and population of French-Speaking Louisiana", in *Revue de Louisiane/Louisiana Revue*, 7/1: 5-34.

- Oukada, L. 1979. *Louisiana French. An Annotated, Linguistic Bibliography*. Lafayette, Center for Louisiana Studies.
- Phillips, H. 1979. "Le français de la Louisiane", in A. Valdman (ed.), *Le français hors de France* (Paris, Champion): 95-110.
- Saint-Jacques Fauquenoy, M. 1972. "Le verbe 'être' dans les créoles français", in J. Thomas (ed.), *Langues et techniques. Nature et société I: Approche linguistique* (Paris, Klincksieck): 225-231.
- Taylor, J.G. 1976. *Louisiana. A Bicentennial History*. New York, Norton.
- Tentchoff, D. 1977. *Speech in a Louisiana Creole Community*. Case Western University, thèse inédite.
- Valdman, A. 1973a. "Some Aspects of Decreolisation in Creole French", in T.A. Seboek, *Current Trends in Linguistics* 11: 507-536.
- 1973b. "La copule dans les parlers français créoles." *Canadian Journal of Romance Linguistics* 1: 93-111.
- Waddell, E. 1979. *French Louisiana: An Outpost of L'Amérique Française, or another Country and another Culture?* Working Paper 4 (Projet Louisiane), Université Laval.

NOTES

- ¹ Cet article est fondé sur des observations et des enregistrements faits lors de deux séjours en Louisiane en 1979 et 1980.
- ² Le français 'colonial' est toujours parlé par quelques locuteurs dans la paroisse St. Martin; dans la plupart des cas, cependant, cette variété du français a été remplacée par une forme élaboré du cajun. L'acadien ou cajun ("Cajun", "Acadian French", "cadjin") fut amené à la Louisiane par les Acadiens chassés du Canada de 1755 à 1760 par les Anglais. Ce français régional n'est pas tout à fait homogène, beaucoup de paroisses ont gardé des particularités régionales; ces différences, toutefois, n'empêchent pas l'intercompréhension des locuteurs des différents 'sous-dialectes'.
- ³ Le recensement officiel de 1970 n'a pas pris en considération les différentes variétés du français en Louisiane: on comptait 572.262 francophones au total dont 487.626 Blancs, v. Oukada 1978, Waddell 1979. La remarque de R. Chaudenson (1979:113): "Le créole n'est plus guère d'un usage réel et quotidien que dans la paroisse St. Martin et surtout au sein de la population de couleur" ne rend pas tout à fait compte de la situation actuelle.
- ⁴ En 1766 on comptait environ 6000 Noirs et 5556 Blancs. Pour les

recensements faits pendant la colonisation française v. Miller-Surrey 1916.

- 5 Taylor 1976: 26: "Probably as many slaves came from the West Indies, especially Santo Domingo, as from Africa, until the Santo Domingo insurrection began."
- 6 Le lexique des deux variétés est pratiquement identique.
- 7 v. Labov in Hymes 1971: 450: "Whenever a subordinate dialect is in contact with a superordinate one, linguistic forms produced by a speaker of the subordinate one in a formal context will shift in an unsystematic manner towards the superordinate."
- 8 L'usage du cajun est moins une question d'âge qu'une question de contact avec les Blancs parlant le cajun.
- 9 v. Valdman 1973a. Pour les formes correspondantes du cajun v. Conwell-Juilland 1963 et Guilbeau 1950.
- 10 Le personnage de 'Cauchemar' fait partie de la tradition orale louisianaise.
- 11 L'emploi des formes du déterminant défini français est soumis à certaines restrictions (p. ex., s'il y a un adjectif préposé au nom, c'est la particule postposée *la* qui prédomine). *la* a une valeur sémantique intermédiaire entre celle de l'article défini et l'article démonstratif et se distingue du déterminant *sa-la* postposé au substantif.
- 12 Pour ce qui est du cajun le traitement du négateur correspond à celui du français standard.
- 13 La base verbale sans marqueur indique le présent non-progressif et l'aspect accompli (pour les verbes se terminant en *-e* v. ci-dessous). le marqueur *te* dénote l'antériorité d'un état ou d'une action, *ap(e)* est le marqueur de l'aspect progressif, *va/a/ale* et *sa* marquent le prospectif et *se* correspond au conditionnel du français. La combinaison *va pa* n'est pas basilectale.
- 14 *pa* est toujours postposé aux formes fléchies comme *ve pa* 'ne pas vouloir', *pø pa* 'ne pas pouvoir' (notons que le morphème *pe* 'pouvoir' a presque complètement remplacé la forme *kapab*) et dans les combinaisons *na/ena/ina pa* 'il n'y a pas' et *fo pa* 'il ne faut pas'. Pour ce qui est des verbes *kwa^r* 'croire', et *konè* 'connaître, savoir', le négateur *pa* peut se trouver dans les deux positions, ex.: *je pa kone pa^rle kredl* ou *je konè pa pa^rle kredl* 'ils/elles ne savent pas parler créole'.
- 15 v. Saint Jacques Fauquenoy 1972:229. *sè* peut être précédé du pronom

démonstratif *sa*. Cette combinaison semble alterner librement avec le simple présentatif *sè*.

- 16 Les Blancs créolophones utilisent plutôt la forme /e/.
- 17 Selon mes observations, la copule ne s'emploie pas comme auxiliaire (v. Morgan 1976:155).
- 18 Le *e*-final est extrêmement variable. Dans la plupart des cas c'est un *e*-neutre avec une légère tendance à l'ouverture. Quelques mots toutefois se terminent clairement en *è* comme par exemple l'élément copulatif *sè* ou *mè* 'mais'. Le *e* après consonne nasale est presque toujours nasalisé /ẽ/, le *e* devant /^r/ est automatiquement ouvert.
- 19 v. Tentchoff 1977:73: "But the 41 percent differential in verb form performance suggests a significant structural gap in the speech of the community." Un autre exemple pour la différenciation du créole et du cajun est le système des pronoms.
- 20 v. Chaudenson 1979:113, Maguire 1979, Tentchoff 1977. Dans les centres urbains il n'est plus nécessaire de parler créole pour être accepté dans la communauté; dans les régions rurales cependant, il est difficile de participer à la vie sociale sans connaître le moindre mot de créole. Il me semble que la distinction entre milieu rural et milieu urbain est essentielle quand on étudie l'usage du créole en Louisiane. En effet, venir de 'la campagne', c'est avoir la plupart du temps un niveau culturel inférieur et correspondre, du moins pour ce qui est des Blancs, au vieux cliché du 'cadjin' comme trappeur et pêcheur.
- 21 Quelques-uns de mes informateurs blancs sont encore monolingues en créole.
- 22 Le terme *coonass* est un surnom donné aux Cajuns par les Texans. L'étymologie en est très probablement une déformation du mot français *conasse* 'imbécile' due à l'influence de l'étymologie populaire (of. angl. *coon*, tiré de *raccoon* 'raton laveur').
- 23 Ce groupe passe très facilement du créole à l'anglais et inversement; il est au contraire rare que, dans un même énoncé, un locuteur passe du créole au cajun.
- 24 On peut en dire autant du cajun quoique celui-ci bénéficie d'un plus grand prestige et soit utilisé depuis peu à la radio et dans la publicité. Ce n'est pas ici le lieu d'analyser de plus près le rôle actuel du cajun en Louisiane, notons simplement que la "renaissance du cajun" se limite à une petite élite intellectuelle. Même si les mass-media font aujourd'hui une place au cajun, la population ne montre guère d'intérêt pour un idiome qui a longtemps contribué à l'isoler du reste du pays.